



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ovins

Question écrite n° 84355

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur les espèces animales en voie de disparition. Récemment, un éleveur de Bun (Hautes-Pyrénées) a découvert une jeune brebis éventrée. Les agents du parc national, lors de leurs constatations, ont écarté la thèse d'une attaque de chiens ou de vautours. Il ne reste donc que l'hypothèse de l'ours qui sévit en Val-d'Azun depuis le mois d'avril. La brebis tuée est de race lourdaise, en voie de disparition tout comme les races d'Aure, Campan, Barégeoise, Castillonnaise. Bien souvent, de père en fils, d'un élevage à l'autre, les éleveurs font des efforts considérables pour sauvegarder ces races pyrénéennes, ce qui explique l'amertume et le découragement de ces agriculteurs. Il souhaite, par conséquent, connaître les mesures envisagées par le Gouvernement afin de protéger toutes les espèces animales, et pas seulement les ours ou les loups.

Texte de la réponse

L'ours est une espèce strictement protégée dont la population est menacée d'extinction sur le territoire national. Afin de limiter les dégâts que l'ours est susceptible de causer à l'élevage, l'État accompagne la mise en place de mesures de prévention telles que le regroupement nocturne des troupeaux, l'utilisation de chiens de protection ou la mise en place de parcs électriques dont l'efficacité est reconnue. Des moyens de communication sont également financés, en cas d'alerte, et la réalisation d'hélicoptages et de portages par bât du matériel de première nécessité des bergers fait également l'objet d'un soutien. À ces actions s'ajoute l'appui fourni par la mise à disposition de bergers itinérants aux gestionnaires d'estive. Enfin, les dommages aux troupeaux constatés sont indemnisés selon un barème établi avec la profession agricole. Concernant la conservation des races ovines pyrénéennes, le ministère chargé de l'agriculture mène une politique de soutien des races animales anciennes à faible effectif qu'il convient de protéger au titre de la préservation de la biodiversité domestique agricole. Les races ovines Lourdaise, Aure et Campan, Raïole ont été inscrites, parmi d'autres, sur la liste des races menacées du plan de développement rural hexagonal, notamment parce qu'il existe une organisation qui garantit le standard de la race et qui la promeut. Les éleveurs peuvent, à ce titre, bénéficier des aides au maintien de ces races.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84355

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8013

Réponse publiée le : 15 février 2011, page 1527